

*Initiatives ministérielles***RECOURS AU RÈGLEMENT****LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je tiens à informer la Chambre que j'ai obtenu un exemplaire du document intitulé «Le plan vert—Un défi national», mais que j'ai dû m'adresser à la tribune des journalistes pour ce faire. Les services de distribution ne l'ont pas dans cette enceinte. Ne pourrions-nous pas nous assurer qu'ils obtiennent des exemplaires de ce document, afin que les députés ne soient pas forcés de s'adresser aux médias pour en obtenir une copie.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Sauf erreur, on a déjà réglé cette question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI DE 1990-1991 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT**MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-65**

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que relativement au projet de loi C-65, Loi portant pouvoir d'emprunt, au plus un jour supplémentaire soit attribué pour poursuivre l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi; et que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours de ce jour, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et que toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans autre débat ni amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Kamloops, au sujet d'un rappel au Règlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais simplement savoir si on a abordé cette initiative comme il se doit.

Tout d'abord, je tiens à dire que je comprends que le leader du gouvernement à la Chambre n'a été nommé à ce poste que récemment, et je ne veux pas, par là, critiquer l'initiative qu'il prend ce matin. Il en a parfaitement le droit, à mon avis.

Monsieur le Président, je voudrais vous demander de vous reporter au paragraphe 78(3) du Règlement qui se lit comme suit:

(3) Un ministre de la Couronne qui, de son siège à la Chambre, a déclaré à une séance antérieure qu'il n'avait pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions des paragraphes (1) ou (2) du présent article, relativement aux délibérations à l'étape de l'étude d'un projet de loi public dont la Chambre ou un comité est saisi. . .

• (1130)

Selon moi, on laisse entendre dans cet article que les négociations ont eu lieu entre les partis, mais que ces derniers n'ont pu s'entendre sur le nombre de jours nécessaire pour terminer le débat et permettre aux trois partis politiques d'y participer pleinement.

Je me rappelle très bien une conversation avec le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre qui voulait savoir si nous pouvions terminer ce débat aujourd'hui. C'était la nature de la discussion si je ne m'abuse. J'ai répondu alors que je n'en étais pas sûr, que certains de nos députés souhaitaient participer au débat sur le pouvoir d'emprunt, et que je ne pouvais donc lui confirmer que nous serions en mesure de mettre fin au débat aujourd'hui.

Je n'ai par ailleurs pas eu l'impression qu'aucun accord n'était possible. Je n'avais pas l'impression que nous n'étions pas effectivement en train de négocier pour nous entendre sur la durée du débat.

Je soulève la question, monsieur le Président, simplement parce que j'ai l'impression que la même situation va se reproduire souvent avec d'autres mesures législatives. Je veux simplement m'assurer que les partis ont la possibilité de tenter de s'entendre sur la durée d'un débat avant que le gouvernement y mette fin en invoquant le Règlement.

En l'occurrence, je ne crois pas que le processus a été mené à terme. Il a probablement été amorcé, mais il n'a pas été mené à terme. Je ne me souviens d'aucune négociation.

M. Andre: Monsieur le Président, je suis dans une position quelque peu ambiguë dans la discussion parce que le député a fait allusion au fait que mon secrétaire parlementaire, député de Peace River, qui n'est pas ici aujourd'hui, lui a parlé ainsi qu'au leader parlementaire du Parti libéral, puis m'a fait savoir qu'il était impossible de nous entendre.

D'autres éléments de la conversation ont trait à notre réunion hebdomadaire des leaders parlementaires dont la teneur doit évidemment demeurer confidentielle. Je ne voudrais pas que d'après le compte rendu, on puisse avoir l'impression que j'essaie de duper l'opposition.